

Réf: Dossier N° 097486

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BOOL DE KRYSTAL »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA
ANONO, Lot 751, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/03/2022, et enregistrés au CEPICI le 28/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BOOL DE KRYSTAL »

Objet :

- production audiovisuelle et communication
- événementiel
- édition et distribution
- studio d'enregistrement
- branding et gestion d'image
- production et management d'artiste
- import-export
- transport

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- a prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA

ANONO, Lot 751, Ilot 70

Dirigeant(s) : M ADOH GNABA ROGER CONSTANT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-02547 du 10/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°19793/GTCA/RC/2022 du 10/05/2022

